



## - Label BBCA (Bâtiment Bas Carbone) -

### Certivéa délivre en avant-première le label pilote 2016 BBCA pour les bureaux neufs

Paris le 24 mars 2016 – Le label pilote 2016 BBCA (Bâtiment Bas Carbone) élaboré par l'association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA) est disponible dès aujourd'hui pour la construction de bureaux dans un premier temps.

Délivré exclusivement par Certivéa<sup>1</sup> pour les bâtiments non résidentiels, le label pilote 2016 BBCA est une exclusivité mondiale qui permettra de :

- mesurer l'empreinte carbone des bâtiments tout au long de leur cycle de vie : de la construction à la fin de vie en passant par leur exploitation.
- mettre en lumière les innovations et bonnes pratiques réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> du bâtiment.

Le label BBCA va contribuer à atteindre l'objectif<sup>2</sup> de l'Association BBCA de diviser par 2 de l'empreinte carbone du bâtiment au travers de la construction raisonnée, l'exploitation maîtrisée, le stockage carbone du bâtiment et l'économie circulaire.

### Certivéa délivre en avant-première le label pilote 2016 BBCA pour les bâtiments non résidentiels

Tous les maîtres d'ouvrage de bâtiments non résidentiels peuvent désormais déposer les **premières demandes de labellisation** auprès de Certivéa. Les maîtres d'ouvrage devront être accompagnés par un Référent Label BBCA, reconnu par Certivéa, tout au long de la démarche d'obtention du label.

« Certivéa est fière de faire partie de cette aventure. Depuis notre création, notre organisme s'attache à certifier et/ou labéliser des bâtiments non résidentiels avec une démarche durable à la fois environnementale, sociétale et responsable. Notre expertise nous permet aujourd'hui d'être les 1<sup>ers</sup> à lancer cette labellisation, qui est destinée dans un premier temps à la construction de bureaux. Avec le label pilote 2016 BBCA, nous offrons une réponse concrète aux grands enjeux climatiques et à la ville de demain », explique Patrick Nossent – Président de Certivéa. Les labels BBCA hôtels, commerces, rénovations arriveront dans un 2<sup>ème</sup> temps.

### Comment les premiers bureaux seront-ils labellisés ?

Les référents reconnus par Certivéa seront les garants du processus de labellisation et attesteront de la maîtrise du référentiel technique BBCA qui prend en compte 4 volets d'évaluation :

- la construction raisonnée
- l'exploitation maîtrisée
- le stockage temporaire du carbone dans le bâtiment
- l'économie circulaire (recyclage, démontabilité, transformation)

Le score obtenu permettra de valoriser 3 niveaux de performance en fonction du nombre de points obtenus :

- BBCA
- BBCA Performance
- BBCA Excellence

L'obtention du label s'appuie sur le calcul d'un score sur la base de ces 4 indicateurs. 1 point = 10 kg CO<sub>2</sub> non émis (environ 1% de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>) ou 15 kg de matériau biosourcé stocké.

<sup>1</sup> Leader français des certifications des bâtiments non résidentiels, des infrastructures et des territoires durables

<sup>2</sup> Dans un second temps, le label pilote 2016 BBCA concernera les logements individuels. Labellisation menée par Promotelec et Cerqual.

## Un label responsable en soutien d'une croissance dé-carbonée répondant aux grands enjeux du climat

Le bâtiment représente plus de 27% des émissions de gaz à effet de serre (GES) à travers les produits et équipements qui le constituent, sa construction ou sa rénovation, et ses consommations d'énergie. C'est le premier secteur émetteur de carbone, identifié comme clé dans les stratégies territoriales carbone visant à réduire les GES et avec en ligne de mire la volonté de **maintenir l'augmentation des températures sous les 1,5°C**.

Le calcul est simple : **1 m<sup>2</sup> de bâtiment neuf émet environ 1 tonne de carbone dans l'atmosphère**. De ce fait, « *la réduction des émissions liées au secteur de la construction est l'une des clés de la maîtrise du changement climatique* », précise Stanislas Pottier, Président de l'association BBKA et Directeur du développement durable du Groupe Crédit Agricole S.A.

## Inciter les acteurs à s'engager dans la construction responsable et bas carbone

Ceux qui souhaitent engager une initiative bas carbone disposent désormais d'un outil de valorisation de l'actif immobilier. Il atteste de la volonté de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> pour la construction d'un bâtiment, dans un premier temps des bureaux, et ce de manière quantifiée.

**Le Label pilote 2016 BBKA est une reconnaissance crédible qui valorise les bâtiments, les actions mais aussi la stratégie de développement durable.** Il est délivré par un organisme reconnu indépendant et compétent, Certivéa pour les opérations non résidentielles.

Le Label pilote 2016 BBKA permet par ailleurs d'attester auprès des assureurs, des pouvoirs publics comme auprès des investisseurs, **des actions menées en matière de limitation de l'exposition aux risques liés au changement climatique.**

### A propos de Certivéa :

Certivéa, est l'opérateur de l'offre globale HQE™ et le leader de la certification des bâtiments non résidentiels, des infrastructures et des territoires durables en France. Certivéa est également présent à l'international via sa filiale Cerway, opérateur de l'offre globale HQE™ hors de France. Il est présent aujourd'hui dans 18 pays, sur 4 continents. Certivéa propose une offre de produits de certifications NF HQE™ et des labels de Haute Performance Energétique qui ont pour but d'attester et de valoriser les performances durables des bâtiments non résidentiels (bureaux, bâtiments d'enseignement, centres logistiques, lieux culturels, hôtels, équipements sportifs, commerces, etc.) en construction, rénovation et exploitation sur différentes phases : programme, conception, réalisation.

**Site internet** : [www.certivea.fr](http://www.certivea.fr)

**LinkedIn** : <https://www.linkedin.com/company/certivea>

**Facebook** : [facebook.com/CERTIVEA](https://www.facebook.com/CERTIVEA)

**Twitter** : [twitter.com/CERTIVEA2012](https://twitter.com/CERTIVEA2012)

**Pinterest** : [pinterest.com/CERTIVEA/](https://www.pinterest.com/CERTIVEA/)

**Chaîne YouTube** : [youtube.com/user/certiveaofficiel](https://www.youtube.com/user/certiveaofficiel)



### Contact presse :

Agence Cap&Cime PR

Laetitia Bierre-Agnolutto

01 44 50 50 58

[lbierre@capetcimepr.fr](mailto:lbierre@capetcimepr.fr)